



# PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 7 juin 2021

### CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 22

#### SÉCURITÉ ROUTIÈRE – VIVRE ENSEMBLE

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2021 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes. Malheureusement, un accident mortel est à déplorer en zone Police.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux demeurent inacceptables. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 375 excès de vitesse ;
- 6 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 4 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 26 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 5 faits de défaut de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 3 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 12 faits de refus de priorité ;
- 27 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 14 suspensions administratives de permis de conduire immédiate.

#### Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
mardi 8 juin 2021	Matin	RD 5 Creney / Luyeres
	Après-midi	RD 373 St Oulph
	Après-midi	RD 671 Foucheres / Mussy / Seine
	Après-midi	Avenue Général Leclerc à Ste Savine
mercredi 9 juin 2021	Après-midi	Avenue Maréchal Leclerc - Breviandes
jeudi 10 juin 2021	Matin	Avenue Général Leclerc – La Riviere De Corps
	Matin	RD 660 Fontvannes / Estissac
vendredi 11 juin 2021	Matin	RD 960 Clerey / Cormost

**A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les établissements de boissons alcoolisées à emporter devront proposer à la vente des éthylotests à proximité du rayon présentant le plus grand volume de boissons alcooliques**

Cette **obligation** de mise à disposition d'éthylotests, jusque-là limitée aux établissements de nuit, s'applique également aux sites de vente en ligne de boissons alcoolisées. En application de l'article 100 de la LOM, cette obligation (traduction de la mesure n° 11 du Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018) vise à lutter contre l'alcoolémie au volant, **l'une des premières causes de mortalité sur la route**. Une campagne d'information sera en parallèle déployée dans les magasins distributeurs d'alcool et visible sur les sites internet concernés afin d'encourager les usagers à évaluer leur alcoolémie avant de prendre le volant.



## Contact presse

Matthieu OLIVIER  
Tél : 03 25 42 36 74 / 03 25 42 36 52  
Mél : [pref-communication@aube.gouv.fr](mailto:pref-communication@aube.gouv.fr)

Préfecture de l'Aube  
Tél : 03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

 @Prefetaube  
 @Prefet10